

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Cyr

<https://www.cadre21.org/membres/8293f61658b12c1a1b9e3595>

Date d'obtention : 2024-09-09 13:12:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une trousse visant à agir rapidement et efficacement auprès des élèves impliqués dans une situation d'autoexploitation juvénile (production, distribution ou redistribution de contenus à caractères sexuel (photos, vidéos, etc.)). La méthode d'intervention Sexto mise sur la bienveillance auprès des jeunes concernés, de leur famille ainsi que le partenariat (entre les écoles, les services de polices et le DPCP). Comme le sextage peut avoir des répercussions sur la vie scolaire, sociale et familiale du jeune, il est du devoir de l'école d'intervenir si une situation de sextage parvient à leurs oreilles. L'intervention Sexto mise sur la communication et sur le travail concerté entre les différents partenaires. Le rôle de l'école est entre autre de dresser rapidement un portrait de la situation. 4 éléments sont essentiels afin de guider l'intervention de l'intervenant scolaire (l'amorce, la nature, les intentions ainsi que l'étendue). Ces 4 éléments permettent de déterminer la gravité et l'urgence de la situation. L'intervenant doit remplir une grille par élève impliqué en se servant de la grille fourni dans la trousse Sexto). L'élève doit être rencontré seul pour ne pas être contaminé par les autres élèves et il ne faut pas compléter la grille avec le jeune instigateur. Il faut également mettre le cellulaire de la personne dans un sac servant a cet effet qui est fourni dans la trousse Sexto. Dans le cas où un élève ne souhaite pas remettre son appareil, nous devons contacter la police. Le but ultime de toute cette démarche est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que des autres jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a montré qu'il y avait une marche à suivre avec des étapes bien précises et de travailler en collaboration avec le service de police ainsi que le DPCP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais particulièrement faire attention de ne pas contaminer les jeunes concernés. Pour y parvenir, je vais suivre les étapes fournies dans la trousse d'intervention Sexto afin de m'assurer de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que des autres jeunes impliqués. Je compte également éviter de parler de cette situation à des personnes qui ne sont pas concernées afin de préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués.